



Réf : DGS/SAJ/E-2018-49

Elections professionnelles à l'Université d'Orléans  
Scrutins du jeudi 6 décembre 2018  
Présidence des bureaux et sections de vote

## LE PRÉSIDENT

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L951-1-1 et L953-6 ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;  
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non-titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2018-422 du 29 mai 2018 relatif à la création de comités techniques auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
Vu l'arrêté du président de l'université d'Orléans du 15 décembre 2011 instituant la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non-titulaires (CCPANT) à l'université d'Orléans ;  
Vu les statuts de l'Université d'Orléans ;  
Vu l'arrêté du Premier Ministre du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du Président de l'Université d'Orléans du 28 mai 2018 fixant la date des élections au Comité technique d'établissement et à la CCPANT, ainsi que les parts respectives de femmes et d'hommes au Comité technique d'établissement ;  
Vu l'arrêté n° DGS/E-2018-38 du Président de l'Université, en date du 18 septembre 2018, fixant l'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique de l'Université d'Orléans ;  
Vu l'arrêté n° DGS/E-2018-39 du Président de l'Université, en date du 19 septembre 2018, fixant l'organisation de la consultation préalable à la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non-titulaires (CCPANT) de l'université d'Orléans ;*

## ARRÊTE

**Article liminaire :** En considération du faible nombre (inférieur à 10) d'électeurs inscrits sur certains lieux de vote, les sections de vote, prévues pour la consultation préalable à la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non-titulaires (CCPANT) de l'Université d'Orléans, sont remplacées par un vote par correspondance, exception faite pour la section de vote installée à l'IUT de Bourges. Les électeurs votant par correspondance sont rattachés au bureau de vote central d'Orléans-La Source.

**Article 1<sup>er</sup> :** Les lieux, les présidents et les secrétaires des sections et bureaux de vote mis en place au Château d'Orléans-La Source, dans les locaux des IUT de Bourges, de Chartres, et de l'Indre, et de l'ESPE Centre Val de Loire, pour les élections professionnelles se déroulant le jeudi 6 décembre 2018 au sein de l'Université d'Orléans sont fixés comme suit :

Lieu de vote	Adresse	Président du bureau/section	Secrétaire
Campus Orléans-La Source (Château)	Université d'Orléans Château de La Source Avenue du Parc Floral BP 6749 45067 ORLEANS Cedex 2	Madame Mélanie MERLIN Chargée des affaires juridiques	Monsieur Mathieu SISU-LACAM Chargé des affaires juridiques
ESPE CVL Site de Blois	Centre de formation de Blois ESPE Centre Val de Loire 9 Avenue Paul Reneaulme 41000 BLOIS	Madame Joëlle PITEL Responsable administrative	Madame Chérifa KEHAILIA Gestionnaire
IUT de Bourges	IUT de Bourges 63 avenue de Lattre de Tassigny 18020 BOURGES Cedex	Madame Catherine LEPAGNIER Responsable des services administratifs	Madame Christelle PINGLOT Service d'appui à la direction et communication
IUT de Chartres	IUT de Chartres 1 place Roger Joly 28000 CHARTRES	Monsieur Éric ANTHOON, Responsable des services administratifs	Monsieur Matthias DUVIVIER Correspondant BIATSS
IUT de l'Indre (Site de Châteauroux)	IUT de l'Indre - site de Châteauroux 2 avenue François Mitterrand 36000 CHATEAUROUX	Madame Marie-José GILLET Responsable scolarité	Madame Muriel LOMBARTEIX Gestionnaire
IUT de l'Indre (Site d'Issoudun)	IUT de l'Indre - site d'Issoudun Rue Georges Brassens 36100 ISSOUDUN	Madame Laurence GROSSIER Secrétaire de direction	Madame Sylvie PLESSARD Secrétaire
ESPE CVL Site d'Orléans-Bourgogne	ESPE Centre Val de Loire - Académie d'Orléans-Tours 72 rue du Faubourg de Bourgogne 45044 ORLEANS Cedex 1	Madame Karine LECONTE Responsable RH	Madame Clarisse DRAULT Gestionnaire RH
ESPE CVL Site d'Orléans-Saint-Jean	Centre de formation d'Orléans - site Saint-Jean ESPE Centre Val de Loire 110 rue du Faubourg Saint-Jean 45000 ORLEANS	Madame Sophie CHALARD Responsable administrative	Monsieur Yon CORTE Gestionnaire
ESPE CVL Site de Tours-Fondettes	Centre de formation de Tours- Fondettes ESPE Centre Val de Loire « Bel Air » La Guignière 37230 FONDETTES	Philippe L'HUILLIER Responsable administratif	Valérie GUIGNARD Secrétaire de direction

**Article 2 :** Les bureaux et sections de vote seront ouverts de 09 heures 00 à 17 heures 00.

**Article 3 :** Un espace de vote électronique (ordinateur connecté à internet) sera mis à disposition dans chaque bureau et section de vote aux horaires précités pour les élections aux commissions administratives paritaires (CAP).

**Article 4 :** Les directeurs de l'UFR droit, d'économie et de gestion, de l'UFR des lettres, langues et sciences humaines, de l'UFR des sciences et techniques, de l'ESPE Centre Val de Loire-Académie d'Orléans-Tours, de l'IUT de Bourges, de l'IUT de Chartres, de l'IUT de l'Indre, de l'IUT d'Orléans, de l'OSUC, de Polytech Orléans, et le directeur général des services de l'Université d'Orléans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2018

Ary BRUAND